

état des lieux de sortie non signé

Par **macha1973**, le **08/07/2015** à **18:41**

bonjour,

Je reviens vers vous, comme je vous le disiez précédemment , J'ai fait l'EDL de sortie le 30/06/2015. La propriétaire a omis de me le faire signer. Sur ce dernier y est écrit que je lui ai bien remis les clefs et ce signé de sa main.

elle me l' a envoyé en AR afin que je le signe (le 7 juillet 2015) et me fait par de frais divers et la liste est longue!!!

Dois-je signer cet EDL ou comme je l'ai lu sur votre site, EDL non signé cela signifie que le bien est rendu en bonne état?

J'ai toujours rendu mes appartements en bonne état, mais je ne supporte pas la mauvaise foi.
Bien cordialement.